



*Syndicat National des  
Cadres A*

## **CGC Finances Publiques et SNC CGC**

*86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909*

*75572 PARIS CEDEX 12*

*Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39*

*Sites : [www.cgc-dgfp.info](http://www.cgc-dgfp.info) / [www.snc-dgfp.info](http://www.snc-dgfp.info)*

*Adresses mail : [cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)  
[snc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:snc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)*



*Syndicat National  
des Contrôleurs*

### **LE LIEN CGC Visioconférence du 25 janvier 2021 avec la Direction Générale**

*Une audio/visio conférence s'est tenue lundi 25 janvier entre la DGFIP et les syndicats pour faire un point d'actualité sur la situation actuelle. En l'absence de M Fournel en déplacement à GAP, M Magnant Directeur Général adjoint représentait la Direction Générale. La liaison technique a été d'une qualité très moyenne.*

#### **1/ Contexte sanitaire - télétravail et point sur la situation des stagiaires de l'ENFIP**

##### **> La situation sanitaire et le télétravail**

Cette audio/visio se situe en amont des décisions très attendues du gouvernement, prévues ce jeudi, notamment sur la mise en œuvre ou non d'un nouveau confinement.

En attendant, pour la DGFIP, il ne convient pas de faire des projections ou de commentaires sur les annonces futures. La DGFIP s'adaptera selon l'évolution.

M Magnant fait part de son inquiétude sur la situation sanitaire actuelle qui ne s'améliore pas. Il est constaté, non seulement une augmentation des cas covid (+15%), hausse relativisée par la Direction car « on part de très bas » mais aussi une progression plus forte du nombre des collègues en septaine. Il faut donc adopter des comportements prudents et notamment le télétravail.

Or le niveau des agents en télétravail est insatisfaisant. La DGFIP constate même une dégradation par rapport à la situation des agents en télétravail en décembre. Pour M Magnant « *ce n'est pas un très bon comportement collectif* ». Même le nombre d'agents en télétravail 1jour/semaine a baissé.

Les syndicats ont de nouveau rappelé qu'il y a encore un nombre important d'agents volontaires au télétravail qui ne sont pas encore dotés du matériel. Par ailleurs, il apparaîtrait que des agents soient insuffisamment incités à télétravailler par certaines directions locales.

L'administration reconnaît que l'effort collectif est insuffisant et ce à tous les niveaux hiérarchiques.

Sur le télétravail la CGC est intervenue sur plusieurs points :

- Elle a alerté la Direction sur la nécessité de renforcer de manière pérenne les équipes informatiques. Elles sont très sollicitées et il s'agit de leur permettre de répondre efficacement aux problèmes de réseaux, d'installation – configuration des portables – maintenance etc....

- La CGC s'interroge sur les réflexions en cours concernant l'évolution des process et l'adaptabilité de l'administration. Cette question se pose non seulement dans le contexte présent

de la crise sanitaire (PCA) mais également pour la suite. A l'avenir, l'évolution des modes d'activité, sur lesquels on ne reviendra pas en arrière, nécessiteront des adaptations nouvelles : par exemple la dématérialisation de certaines procédures fiscales.

- La CGC a également interrogé la Direction Générale au sujet de l'indemnitaire sur le télétravail, soutenue en ce sens par les autres syndicats. Nous proposons la mise en place d'une indemnité mensuelle représentative des frais fixes subis (chauffage, électricité etc.). De très nombreuses entreprises ont mis en place de tels dispositifs pour défrayer les télétravailleurs. Une prime d'installation (équipement ergonomique) pourrait utilement compléter le dispositif et faciliter les conditions d'exercice du télétravail.

Sur ce dernier sujet M Magnant indique qu'il relève du niveau ministériel.

M Magnant précise que l'adaptation des méthodes des process à l'occasion du télétravail doit en effet évoluer : ex en matière d'enregistrement, dématérialisation de certains actes.

En ce qui concerne le nettoyage la Direction a relevé une augmentation notable de son intensité l'année dernière avec une forte évolution de la dépense. La Direction Générale restera attentive à toutes les insuffisances qui lui seront remontées.

Concernant les masques et la distanciation sociale : La DG rappelle que les masques remis par l'administration correspondent aux normes (type 1). La distanciation sociale est strictement observée et appliquée à la DGFIP (interdiction par exemple de réunion à plus de 6 agents).

S'agissant du couvre-feu, la Direction n'a pas relevé de changements significatifs sur les plages horaires des agents (analyse des données des agents situés dans des grandes métropoles). Des facilités d'horaires ont été mis en place (ouverture plus tôt) et des solutions locales ont pu être proposées aux agents ayant des contraintes horaires pour leurs enfants.

Les syndicats maintiennent leur demande de banalisation de la journée.

#### ➤ **La situation des stagiaires de l'ENFIP**

Les stagiaires suivent les cours en distanciels. L'ENFIP, dans les prochains jours, mènera une campagne de prise de contact avec chacun d'entre-eux pour connaître leur situation, leurs difficultés. En effet même si certains stagiaires éprouvant des difficultés ont pris contact avec l'administration, il est tout à fait possible que d'autres restent « *sous les radars* ».

Les syndicats ont souligné les grandes difficultés auxquelles se heurtent les stagiaires A et B pour suivre leur scolarité dans les conditions actuelles. Il a été demandé que les stagiaires puissent suivre leur stage pratique probatoire près de chez eux et par obligation sur leur futur lieu d'affectation. Compte tenu de la situation, des syndicats ont sollicité la suppression du caractère probatoire du stage, ce que la DG n'a pas accepté, invoquant des raisons juridiques.

L'attention des directions sera appelée sur la préparation de l'accueil des agents qui sortent de l'école pour éviter qu'ils ne se trouvent dans des « bureaux vides ».

M Magnant précise que l'administration prépare l'organisation d'un retour en présentiel d'un certain nombre de stagiaires ainsi que le renforcement de l'offre de formations professionnelle, mais tout cela reste conditionné à la situation sanitaire.

## **2/ La campagne déclarative et points divers**

#### ➤ **La campagne déclarative**

A ce stade, le calendrier n'est pas changé. La campagne IR se déroulera en avril-mai.

Ce ne sera certainement pas une campagne dite normale mais pour la Direction il est actuellement difficile de se projeter.

Si un confinement sévère est mis en œuvre (de type printemps 2020), le dispositif de l'année dernière (avril-mai) sera appliqué.

Par contre un confinement moins restreint comme celui de novembre dernier, n'impliquera pas la fermeture des services. L'accent sera porté sur l'accueil à distance (téléphone – e-contact). Un accueil physique, uniquement sur rendez-vous pour ceux qui en expriment le besoin, sera mis en place.

M Magnant précise que tous les nouveaux ordinateurs portables et téléphones portables sont désormais réservés pour les agents en charge de la campagne déclarative.

Les organisations syndicales ont rappelé, qu'en cas de confinement et de fermeture des établissements scolaires, des ASA devront être accordés aux agents parents d'élèves et ce, sans diminution du nombre de jours de congés.

➤ **L'entretien professionnel**

Même si l'entretien professionnel est normalement un échange face-face en présentiel, M Magnant confirme la possibilité d'un entretien en visio, notamment pour les collègues fragiles et en télétravail. Cette possibilité pourra être étendue, au cas par cas, pour tenir compte des difficultés liées aux conditions sanitaires. Les syndicats ont bien précisé que cela ne doit être possible que sur accord de l'agent, ou éventuellement, sur demande de celui-ci.

➤ **TAGERFIP**

Le Tagerfip départemental et national sera communiqué dans les prochains jours.

➤ **Prime des agents d'accueil (ACF Caissier et prime d'accueil)**

Ces primes qui doivent être versées à partir de février 2021 au titre de 2020 ont fait l'objet de mesures exceptionnelles quant aux barèmes applicables. Celui-ci dépend du nombre de jours concernés par ces missions. Le premier pallier a, par exemple, été ramené à 40 jours au lieu de 50. Les fourchettes ont toutes ainsi été diminuées pour tenir compte des événements Covid19. Le barème « caissier » a également été revalorisé (2,5 €/jour) mais uniquement pour 2020.

➤ **Plan de continuation de l'activité (PCA)**

Un groupe de travail est prévu 9 février prochain pour approfondir les échanges et la réflexion sur ce sujet.

➤ **L'utilisation de la carte professionnelle comme justificatif de déplacement lors du couvre-feu**

Dans certains départements, la carte professionnelle n'est pas reconnue comme justificatif par les forces de l'ordre. La DGFIP informera le Secrétariat Général des difficultés rencontrées.

En fonction de l'actualité, une prochaine audio/visio pourra avoir lieu courant à la fin de cette semaine.

La CGC a une nouvelle fois dénoncé l'application immédiate des réformes NRP et plus encore les délocalisations de services entiers dans le cadre de la « démétropolisation ». Le contexte sanitaire qui perdure en 2021 montre bien le caractère inapproprié de ces chamboulements qui semblent opérés dans l'urgence ou sous contrainte. Le déplacement de personnels et de leur famille en d'autres lieux nous paraît facteur de risques dans les circonstances présentes.

---

**Données COVID et force de travail à la DGFIP :**

Situation au	25/01/2021	Jour précédent	Variation en %
Nouveaux cas avéré positif Covid19 point hebdomadaire jeudi	<b>124</b>	106 (*)	17%
ASA quatorzaine/septaine	177	158 (*)	12%
Agents présents	56 019	56 435	<b>-1%</b>
Télétravailleurs le jour de l'enquête	23 140	24 517	<b>-6%</b>
% de télétravailleur/force de travail	<b>29%</b>	30%	<b>-1pts</b>
Agents en ASA	433	440	<b>-2%</b>
Agents en congés ou arrêt	15 333	13 199	16%

(\*) semaine précédente, par exception